

Compte rendu – Session de travail du mardi 21 janvier 2025

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 janvier 2025 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 17 décembre 2024

Sujet	La présidente d'assemblée souhaite une bonne année 2025 à ses collègues. Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 17 décembre 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Avant de commencer l'analyse des points à l'ordre du jour, M. Pierre-Luc Fortin demande pour quelle raison le point sur les comités inscrit à l'ordre du jour de la session de travail doit être discuté à huis clos. Il souhaite le faire devant les journalistes. On explique que le point 78 de l'ordre du jour est administratif puisqu'il permet d'éviter un vide législatif pour la continuité des opérations jusqu'aux prochaines nominations de présidentes et présidents et vice-présidentes et vice-présidents des comités. Le huis clos permet que les membres du conseil municipal discutent ensemble des enjeux liés aux comités.

Des questions sont posées en lien avec les points 1 à 3, 4, 5, 7, 8, 9, 17, 26, 27, 28, 29, 30, 39, 43, 44, 47, 50, 63, 67, 78 et 83 de l'ordre du jour.

Plus précisément, aux **points 1 à 3**, M. Dany Carpentier demande si les autorisations environnementales ont été obtenues avant ou après l'avis de motion. Les autorisations ont été obtenues avant la modification des règlements. M^e François Bélisle demande s'il s'agit de l'application de l'ancien système des phases de développement. C'est le cas. Il demande ensuite si une marge de sécurité a été conservée près des dénivelés et des ravins. Une bande de protection a été attribuée dans le cadre des études faunistiques et floristiques. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande en quelle année l'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été signée. L'entente a été signée après l'entrée en vigueur du Schéma en 2017. Elle demande ensuite si les certificats d'autorisation ont aussi été obtenus en 2017. Les certificats d'autorisation ont été obtenus il y a deux ans. Mme Alberne-Lahaie affirme que dans le Plan régional des milieux humides et hydriques, ce secteur compte quinze acres de milieux humides et que cinq acres ont été détruits ou sont en voie de l'être. Elle ajoute que ce développement résidentiel est situé dans des milieux humides d'intérêt. Un certain pourcentage de milieux humides est sacrifié, mais une compensation a été obtenue à la suite d'une entente entre la promotrice ou le promoteur et le gouvernement. Mme Alberne-Lahaie souhaite qu'une réflexion soit faite sur la vision de développement de la Ville.

Au **point 4**, M. Pierre-Luc Fortin affirme que la subvention de la Ville stimule la demande alors qu'il y a une crise de l'habitation et un déséquilibre de l'offre et de la demande. Il faut, selon lui, favoriser l'offre hors marché. Il demande si la Ville a fait tout ce qu'il fallait dans ce dossier. Le comité Action Bas-du-Cap et la Table de travail sur le logement social et abordable ont donné leur aval à ce programme de subvention dont l'objectif consiste à s'assurer qu'une propriété soit reprise par un propriétaire occupante ou un propriétaire occupant. M. Jean Lamarche ajoute que l'objectif consiste aussi à vitaliser et revitaliser le Bas-du-Cap en incitant les jeunes familles et les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants à s'y établir. Les membres du conseil municipal discutent de logements hors marché et de répertoire d'immeubles excédentaires. Mme Pascale Alberne-Lahaie souhaite retirer le point pour en discuter en comité. Mme Maryse Bellemare répond qu'il s'agit d'un avis de motion et qu'il est possible d'en discuter en comité avant la modification du règlement. M. Dany Carpentier ajoute que le sujet a fait l'objet d'une discussion durant le processus budgétaire.

Au **point 5**, M. Richard W. Dober se questionne sur les tarifs exigés pour une révision du rôle d'évaluation. M^e François Bélisle demande si ce soir, le conseil municipal vote sur ces tarifs. On répond que le règlement de tarification existe déjà et qu'il est conforme aux tarifs permis par la loi sans dépasser les tarifs imposés par les tribunaux administratifs. La Ville impose les mêmes tarifs que ceux chargés par le tribunal administratif pour une contestation d'une évaluation foncière. La résolution à l'ordre du jour porte sur le retrait d'un mode de paiement. Les membres du conseil municipal et les membres de l'administration discutent ensuite des frais exigés, par strate, pour une contestation de l'évaluation foncière d'une propriété. Si quelqu'une ou quelqu'un souhaite que ce sujet soit discuté, la demande pourra en être faite et elle ou il pourra en discuter à une prochaine réunion de la commission Assurer une saine gestion de l'organisation.

Au **point 7**, M. Pierre Montreuil demande s'il est fréquent qu'un projet soit abandonné en raison des normes du programme ClimatSol. Cette situation survient rarement; dans le cas présent, il s'agit d'une décontamination volontaire à moindre coût.

Au **point 8**, M. Dany Carpentier demande s'il existe un audit de l'état des infrastructures sportives. L'équipe des Loisirs a un document qui sert à identifier les endroits qui posent problème. M. Carpentier redemande si la Ville a un audit sur l'état des infrastructures sportives. Elle ne détient pas un audit global puisque les infrastructures sont évaluées individuellement. Un plan directeur pour les infrastructures sportives fait partie des projets à venir.

Au **point 9**, M. Pierre-Luc Fortin demande si les équipements qui sont remplacés sont envoyés au programme de recyclage Serpuariens. L'entreprise qui installe les nouveaux équipements repart avec les anciens qui sont habituellement rouillés et dangereux puisqu'ils sont installés à l'extérieur.

Au **point 17**, M. Dany Carpentier demande ce qui arrive avec les personnes qui tiennent des logements de type Airbnb et qui ne respectent pas les règles établies. La liste dressée par la Corporation de l'industrie touristique du Québec permet à la Ville d'intervenir.

Au **point 26**, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande quelle est la place du transport actif dans le projet de développement situé sur la rue de l'Himalaya. La question du transport actif n'a pas été soulevée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) et elle s'inscrit dans la continuité de ce développement.

Au **point 27**, M. Pierre-Luc Fortin souhaite connaître les raisons qui expliquent qu'un cinquième étage a été construit. Il s'agit d'un immeuble où les plafonds du rez-de-chaussée étaient très hauts. Un étage supplémentaire a été construit dans la même enveloppe du bâtiment.

Au **point 28**, Mme Geneviève Auclair demande quel est le groupe religieux qui souhaite s'établir à cet endroit. La réponse sera donnée à huis clos.

Au **point 29**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quel est l'intérêt de conserver un entrepôt dans un secteur résidentiel. Il s'agit d'un bâtiment industriel d'une autre époque qui est maintenant un bâtiment orphelin. La Ville essaie de maintenir ou de diminuer les répercussions de ces bâtiments orphelins sur le voisinage. Mme Albernhe-Lahaie demande si c'est une occasion pour changer la vocation du bâtiment. Pour une vocation résidentielle, il faudra décontaminer le terrain.

Au **point 30**, Mme Geneviève Auclair demande si ces logements seront raccordés ou non à l'égout municipal. Ils seront autonomes à l'aide d'une installation septique.

Au **point 39**, M. Pierre-Luc Fortin affirme que le revêtement extérieur choisi ne respecte pas les normes pour cette rue. Il demande s'il est possible de retirer l'élément dérogatoire (le vinyle) pour intégrer un matériau plus intéressant. La dérogation mineure a été analysée par le CCU qui a senti une volonté d'assurer la réalisation du projet. Mme Sabrina Roy demande si le projet verra le jour si la dérogation relative au revêtement extérieur n'est pas accordée. Les membres du conseil municipal discutent de types de matériaux, d'harmonisation avec la bâtisse existante et de la possibilité de présenter un amendement à la résolution à la séance publique. Mme Sabrina Roy rappelle à ses collègues qu'habituellement, les membres du conseil municipal se fient à l'opinion de la conseillère ou du conseiller du district et affirme qu'elle craint que le projet ne voie pas le jour et qu'elle est en faveur de la dérogation.

Au **point 43**, M. Pierre-Luc Fortin demande pour quelle raison le projet est en attente. La promesse d'achat conditionnelle pour le projet de coopérative d'habitation arrivera bientôt à échéance. Puisque le projet n'est pas totalement ficelé avec la Société d'habitation du Québec, la Ville va acquérir le terrain pour ensuite le revendre, au même prix, à la coopérative d'habitation.

Au **point 44**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie se questionne sur le plan d'action de la Politique environnementale. Elle affirme que les énoncés sont généraux, qu'il n'est pas question des pesticides et qu'il n'y a rien sur la qualité de l'air. De plus, une année a été perdue puisque le plan d'action couvre les années 2024 à 2027. Elle se dit déçue puisque la Politique va plus loin que le plan d'action. Selon M. Pierre-Luc Fortin, le plan d'action ne sert à rien puisque la Ville continue de permettre les pesticides à usage esthétique. M. Dany Carpentier a comparé les deux versions de la politique et affirme que des éléments n'ont pas été reportés dans la deuxième mouture. Il demande à voir des indicateurs sur ce qui a été réalisé. M. Richard W. Dober croit quant à lui qu'il s'agit de pensée magique puisqu'il ne voit pas où s'en vont la politique et le plan d'action.

Au **point 47**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie indique que des femmes lui ont demandé une augmentation du budget de cette subvention. On répond que le budget pour l'année 2024 n'a pas été entièrement utilisé et que l'organisme a demandé à recevoir une subvention moindre cette année. Mme Albernhe-Lahaie propose de publiciser ce programme de subvention.

Au **point 50**, M. Luc Tremblay affirme que la Ville pige dans les excédents non affectés pour renflouer la réserve financière pour le développement de logements abordables. On explique que la réserve ne contient que 80 000 \$ et qu'il en faut 500 000 \$ pour réaliser un projet. M. Tremblay en a contre le fait que la Ville n'a pas l'argent et qu'elle pige dans les excédents dont la somme ne sera connue qu'en mai. On explique que les excédents sont ceux des années antérieures et non pas ceux qui seront distribués en mai.

M. Jonathan Bradley quitte la salle de réunion pour la durée de cette discussion. Au **point 63**, M^e François Bélisle demande où en sont rendues les négociations avec le gouvernement qui souhaitait forcer la Ville à acquérir le Centre sportif Alphonse-Desjardins. La réponse sera donnée à huis clos.

Au **point 67**, Mme Geneviève Auclair demande les raisons qui expliquent la diminution de la subvention par rapport aux trois dernières années. La réponse sera donnée plus tard durant la session de travail.

Au **point 78**, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quelle est la date pour la formation des comités. Mme Maryse Bellemare répond que le point 78 est purement administratif. Mme Albernhe-Lahaie redemande quelle est la date pour la formation des comités. Il s'agit d'une décision politique qui appartient au conseil municipal. M. Pierre-Luc Fortin affirme que le point 78 n'est pas seulement administratif puisque la résolution stipule « jusqu'à ce qu'un autre membre soit dûment nommé pour le remplacer ». Selon lui, si aucune rencontre ne se tient pour nommer de nouvelles et de nouveaux membres, ce sera le statu quo. Il ajoute qu'un problème temporaire devient permanent. M. Luc Tremblay juge déplorable que cette résolution soit nécessaire parce que rien n'a bougé depuis les fêtes. M. René Martin souhaite terminer la rencontre et discuter des comités par la suite. M. Jean Lamarche précise que le point sur les comités a été inscrit dans la partie huis clos de la session de travail puisque la dernière fois, les élues et élus ont demandé que les fonctionnaires ne soient pas présents à la rencontre.

Au **point 83**, M. Dany Carpentier mentionne qu'il s'agit d'une situation crève-cœur et qu'il faut tirer des leçons de cette situation pour éviter qu'elle ne se reproduise avec un autre organisme.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie annonce qu'elle déposera un projet de résolution à la séance publique afin de répartir la perception des taxes municipales en quatre versements. En raison de la hausse extraordinaire de l'évaluation des maisons, on indique ainsi aux citoyennes et aux citoyens que la Ville les soutient. Mme Albernhe-Lahaie souhaite offrir les quatre versements le plus rapidement possible. Si des questions techniques empêchent d'offrir quatre versements en 2025, il faudra le faire en 2026. On explique que le budget adopté le 10 décembre

dernier est un règlement et qu'une résolution ne peut modifier un règlement. Les fonctionnaires ne pourront pas donner suite à cette demande. De plus, il n'est pas certain qu'il soit possible de modifier un règlement une fois que les comptes de taxes ont été envoyés aux citoyennes et citoyens. M^e François Bélisle indique que si la résolution vise l'année 2026, en raison de la campagne électorale à venir, il reviendra au prochain conseil municipal de décider du nombre de versements du compte de taxes. Il ajoute qu'il est possible que le tiers des membres du conseil municipal ne soit pas de retour en novembre et qu'il y aura une nouvelle mairesse ou un nouveau maire. Même si le conseil municipal actuel décidait de dire au prochain conseil municipal quoi faire, ce dernier pourrait le défaire. Mme Alberne-Lahaie répond que ça engagerait les personnes qui travailleront le budget à intégrer cette volonté dans le règlement. M. Luc Tremblay est d'accord pour annoncer tout de suite le changement pour 2026 afin que les fonctionnaires travaillent à rendre le tout possible au prochain budget. Mme Alberne-Lahaie explique qu'elle souhaite que les citoyennes et citoyens se sentent écoutés et sachent que la Ville agit dans leur intérêt. M. René Martin indique qu'il n'est pas à l'aise de voter sur cette résolution maintenant et qu'il s'agit d'une promesse électorale pour un prochain mandat. Selon M. Jean Lamarche, il a toujours travaillé dans l'intérêt de la population à chacun des exercices budgétaires, et le choix du nombre de versements fait partie de son écoute envers la population. Il a pris une décision budgétaire équilibrée. Mme Alberne-Lahaie répond qu'au moment des discussions budgétaires, le discours politique et administratif disait que la Ville s'enrichissait sans exposer l'envers de la médaille. Selon elle, la réalité est qu'il y a une pression financière en raison de la conjoncture économique et que la Ville doit arriver avec une réponse rassurante pour la population. Mme Maryse Bellemare mentionne que ce qui est délicat dans ce dossier, c'est que la demande est faite non pas à titre de conseillère municipale, mais bien à titre de cheffe de parti. Elle est de plus mal à l'aise de s'engager pour un prochain conseil municipal. M. Jonathan Bradley est aussi d'avis que cette demande ressemble à des faveurs politiques. M. Richard W. Dober dit pour sa part être préoccupé par le taux d'intérêt élevé (14 %) facturé aux citoyennes et citoyens qui sont incapables de payer leur compte de taxes.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Comité Animer et soutenir la communauté : Le président du comité présente les sujets discutés lors de la réunion du 10 décembre dernier : retour sur les événements tests pour les Jeux du Québec, plan triennal d'entretien majeur des piscines, démarche Municipalité amie des enfants et animation du Complexe La Franciade.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Retour sur l'assemblée publique – Projet de règlement zone RES-3640 à même une partie de la zone TP-3220 pour y ajouter des logements sociaux à proximité des rues Sainte-Marguerite et Girard / Marc-André Godin

Une rencontre avec les citoyennes et citoyens du secteur du parc Girard s'est tenue le 14 janvier dernier. Une quarantaine de personnes étaient présentes, la plupart n'étant pas en faveur du projet déposé. Il faut bien distinguer la modification réglementaire visant à accueillir une construction de cent logements et le fait de solliciter l'organisme Unitainés dont le gabarit d'immeuble ne peut être modifié. Pour pouvoir mitiger l'impact sur le voisinage, la Ville aurait une certaine latitude avec les aspects qualitatifs du projet. Les éléments soulevés par les citoyennes et citoyens sont les suivants : zone tampon (préoccupations environnementales), manque de stationnement du projet et implantation et intégration du bâtiment dans le milieu et infrastructures.

Les membres du conseil municipal discutent et posent des questions sur le projet et la modification réglementaire. M. Dany Carpentier affirme qu'il s'agit d'un projet gigantesque et ne peut croire qu'il n'y a pas d'autres terrains à Trois-Rivières qui pourraient accueillir un immeuble de cette ampleur. Il affirme qu'il faut accélérer la création d'un portefeuille de terrains afin de ne pas laisser les développements entre les mains des promotrices et promoteurs. Il souhaite que le projet s'accorde avec le milieu. M. Pierre Montreuil enfle le chapeau de président de la Table de travail sur le logement social et abordable. Il souhaite que le projet se fasse par étapes, tout d'abord dézoner le terrain et ensuite regarder pour un projet avec une autre promotrice ou un autre promoteur. M. René Martin est d'accord avec le logement social et les préoccupations environnementales liées à la zone tampon, mais n'est pas certain qu'il faut faire un compromis avec les citoyennes et citoyens. Il a rencontré un promoteur local qui aimerait que ce développement se fasse avec des entreprises de la région plutôt que de l'extérieur. M. Martin propose de dézoner le terrain et de trouver ensuite un projet qui s'harmonise avec le milieu. M. Jean Lamarche croit qu'un compromis est possible en lien avec la Fondation Trois-Rivières durable (F3RD) pour la préservation de 88 % de la zone tampon. On rappelle que le législateur reconnaît l'ampleur de la crise de l'habitation et donne la possibilité aux municipalités d'agir pour diminuer l'impact du manque de logements. L'enjeu est très délicat, et, peu importe la solution choisie, il y aura de l'insatisfaction. Il faut se demander comment agir sur cette crise de l'habitation. Si les membres du conseil municipal souhaitent discuter du nombre d'étages et de l'intégration du projet, la modification réglementaire est futile. Ça ne vaut pas la peine de poursuivre avec le projet de règlement ce soir si ce n'est pas pour répondre à la phase 2 du projet Unitainés. M. Pierre-Luc Fortin demande qui devra assumer les coûts des extras dans ce projet. La Ville n'est pas la propriétaire du projet et ne partage pas les risques. M. Fortin demande ensuite s'il y a des risques financiers liés à l'analyse du sol. La demande de l'organisme est que la Ville fournisse un terrain, les branchements et un permis de construction. M^e François Bélisle affirme que cet édifice est trop gros pour l'espace disponible et que ce secteur boisé est un prolongement de la forêt de l'hôpital Cooke et de l'université. Il est d'accord avec la protection de la zone tampon par la F3RD et souhaite une consultation sur le nombre d'étages et de logements. Il propose de retirer le point de l'ordre du jour de la séance publique afin de faire les choses correctement. M. Richard W. Dober demande les probabilités que la Ville obtienne la deuxième phase d'Unitainés. Puisque l'organisme a fait des démarches auprès de la Ville, les probabilités sont de 80 % à 90 %. Il demande ensuite qui administrera le dossier. Dans les autres villes, ce sont les offices municipaux d'habitation ou d'autres organismes à but non lucratif. M. Dober demande enfin si quelqu'un a pris le temps d'aller voir ce qui se passe avec les immeubles à logements déjà construits par Unitainés. Dans les premiers mois, certains enjeux juridiques ont été soulevés, mais tout a été réglé pour les projets subséquents. Aucune information n'a été donnée sur le rendu des projets. M. Luc Tremblay indique que deux visions s'affrontent : le logement social et les arbres. Pour lui, l'idéal serait que la Ville achète un terrain et l'utilise pour faire du logement social à un endroit autre que le parc Girard. On répond que la recherche a déjà été faite et que rien n'a été trouvé. De plus, dans le cas d'un terrain qui appartient à une ou un propriétaire privé, ce n'est pas possible en raison de l'échéancier serré d'Unitainés. M. Jonathan Bradley est déchiré entre les besoins criants et le déguisement du quartier. M. Fortin demande si la Ville est allée à la recherche de tous les terrains qui pourraient convenir à un tel projet. Il a l'impression que la rigidité du projet d'Unitainés crée un effet de vente sous pression. M. Alain Lafontaine affirme qu'il revient à la Ville de prendre la décision dans ce dossier et non pas à la population et que, peu importe le projet, la population va s'opposer. M. Daniel Cournoyer affirme qu'il s'agit d'un beau projet de densification. Il y a quelques années, la Ville a perdu un projet pour des logements destinés à des personnes à mobilité réduite et que cette fois, il ne peut pas refuser ce projet. M. Lamarche ajoute qu'on parle de logements de 600 \$ à 900 \$ par mois pour des gens qui font déjà partie d'une liste d'attente pour un logement à prix modique. L'offre présentée fait partie d'un modèle. Si la Ville choisit d'attendre, une autre ville obtiendra le projet. M. Lamarche convient que le projet bouscule et dérange, mais il s'agit d'une opportunité. Mme Maryse Bellemare croit qu'aucun projet ne reçoit l'assentiment de la population en raison du « pas dans ma cour ». Les personnes qui se déplacent aux assemblées de consultation sont celles qui sont contre les projets. Elle est sensible au fait que le bâtiment compte six étages et affirme ne pas avoir pris encore de décision. M. Carpentier croit qu'il faut accueillir un projet de ce type à Trois-Rivières, mais pas celui-ci. M. Cournoyer rappelle que le modèle de six étages permet au promoteur de faire des économies d'échelle. Il ajoute que son implantation dans le secteur ne diminuera pas la valeur des résidences autour. Une membre de la Direction de l'aménagement et du développement durable précise qu'il est possible de moduler certains éléments du règlement. Actuellement, l'autorisation prévoit de 30 à 100 logements sociaux et un minimum de quatre étages et un maximum de six étages. Ce n'est pas totalement futile d'aller de l'avant, mais il faudra peut-être le faire deux fois. M. Lamarche signale qu'il y a une crise de l'habitation et qu'il faut prendre les moyens pour la régler. Si l'on parle de densification et l'on recule pour un bâtiment de six étages, il n'y aura pas de densification. Mais c'est le conseil municipal qui prendra la décision. On souligne que si le point est retiré ce soir, on vient sceller le sort du zonage. Après une discussion, les membres du conseil municipal décident de retirer le point de l'ordre du jour de la séance publique.

Sujet

Cohérence stratégique, orientations sollicitées, varia / Direction générale

Le nouveau décret de population révèle que Trois-Rivières compte maintenant 148 469 habitantes et habitants, ce qui correspond à 4 000 nouvelles habitantes et nouveaux habitants par rapport au décret de janvier 2024.

Composition des comités / Jean Lamarche

On rappelle que le point 78 de l'ordre du jour est administratif, il donne la légitimité nécessaire pour déposer des projets et des résolutions. Les élues et élus sont priés d'accepter la résolution pour continuer à tenir des réunions de comités jusqu'à la désignation des nouvelles ou nouveaux membres. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme qu'il y a un vide législatif en ce qui concerne les comités. Mme Maryse Bellemare résume la discussion qui s'est tenue au comité exécutif (CE), sans la présence des fonctionnaires. Puisqu'il y aura une élection en novembre, que la dernière séance du conseil municipal sera le 1^{er} octobre 2025 et que les comités ne siègent pas en été, les membres du CE se demandaient s'il ne valait pas mieux de poursuivre les réunions des comités avec les membres actuels. Il est cependant possible de modifier la composition des comités. M. Lamarche rappelle que lors de la dernière réunion sur le sujet, la façon de faire proposée par le Cabinet du maire avait été mal accueillie. Pour éviter que cela ne se reproduise, il faudrait que les membres du conseil municipal déterminent une façon de faire et la respectent. Après discussion, les élues et élus conviennent de revenir avec des propositions pour la composition des comités à la prochaine session de travail. Si aucune proposition n'est présentée, la composition des comités restera la même, et ce, jusqu'au 2 novembre 2025.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.